Cas Pratique 1:

Abdoulaye et Khadija sont deux brillants étudiants de l'ISM. Après avoir obtenus leur master 2 en informatique appliquée à la gestion des entreprises, ils ont été recrutés par la SONATEL.

Abdoulaye a signé avec cette dernière un contrat d'engagement à l'essai d'une durée de trois mois.

Après un mois de travail, il ne convainc pas son employeur et celui-ci lui demande alors de ne plus revenir travailler.

1) Le contrat peut-il être rompu de cette manière ?

Khadija a quant à elle eu plus de chance. En effet, elle a signé un CDI en qualité de responsable du département informatique avec à la clé, voiture et logement de fonction.

Quelques mois après les débuts prometteurs de la jeune femme, son patron décide de la rétrograder au rang de simple agent de service car ayant eu connaissance qu'elle était membre d'un syndicat.

1) Qu'en pensez-vous?

Cas Pratique 2 :

Le responsable des recherches humaines de l'entreprise coffee emploie Mamadou comme chauffeur depuis 2 ans. Au début il l'avait rassuré en lui disant que leur contrat était un CDI mais depuis quelques jours Mamadou se pose certaines questions :

- 1. Sans écrit le contrat peut-il être qualifié de CDI?
- 2. Quels sont les principes qui gouvernent les CDI ?
- 3. Si demain y'a litige comment prouver le contrat ?
- 4. Comment se fait légalement la rupture ?

Cas pratique 3 : comparez le contrat de travail avec :

- Contrat d'entreprise
- contrat de société
- Contrat de mandat
- Contrat à essai